

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 29 du 5 juillet 2013

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 13

CIRCULAIRE N° 3262/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant abrogation de textes.

Du 5 juin 2013

CIRCULAIRE N° 3262/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant abrogation de textes.

Du 5 juin 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 9 1 6 C

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.8, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Textes abrogés :

Circulaire (air) n° 216/DCAA/SD/3/ORG du 23 février 1954 (BO/M, p. 1037 ; BOEM 714-0.3) modifiée.

Circulaire n° 514/DN/M/CMa/3 du 28 septembre 1955 (BO/M, p. 3129 ; BOEM 511-0.2.5) modifiée.

Circulaire n° 171/DN/A/DCCA/SD/3 et n° 61/DN/A/SMAA/SMTE/EGS/MOB du 1er février 1956 (BO/A, p. 190 ; BOEM 423.2).

Circulaire n° 20428-3/2/Int. du 7 mars 1957 (BO/G, p. 1733 ; BOEM 540-0.8).

Circulaire n° 2323-A/DCCA/2/5 du 19 juin 1959 (BO/A, p. 1144 ; BOEM 555.4.3).

Circulaire n° 20011/T/3/2/INT du 8 janvier 1960 (BOEM 540-0.8).

Circulaire n° 1061/T/19/INT du 15 janvier 1962 (BO/G, p. 666 ; BOEM 730.4).

Circulaire n° 11/T/7/INT du 15 février 1965 (BOEM 540-0.8).

Circulaire n° 144/M/CMa/1 du 18 février 1966 (BOC/M, p. 189 ; BOEM 712.2.1.1).

Circulaire n° 20312/T/3/2/INT du 8 juin 1966 (n.i. BO/G ; BOEM 540-0.4).

Circulaire n° 20671/T/3/2/INT du 21 décembre 1966 (n.i. BO/G ; BOEM 540-0.8).

Circulaire n° 20258/T/3/2/INT du 27 mai 1970 (n.i. BOC/G ; BOEM 540-0.8).

Circulaire n° 40760/T/4/1/INT du 31 juillet 1970 (n.i. BO/G ; BOEM 540-0.8).

Circulaire n° 353/DN/M/CMa/3 du 25 août 1970 (BOC/M, p. 711 BOEM 554-1.1) modifiée.

Circulaire n° 20434/DN/3/2/INT du 27 septembre 1971 (n.i. BOC/G ; BOEM 540-0.6.2).

Circulaire n° 20444/MA/3/2/INT du 12 juillet 1973 (n.i. BO ; BOEM 540-0.6.2).

Circulaire n° 500042/MA/3/7/INT du 5 mars 1974 (ex-BOEM 540-1, p. 105 ; BOEM 540-0.4) modifiée.

Circulaire n° 4547/DEF/DCCA/2/6 du 12 mai 1975 (BOC, p. 1621 ; BOEM 555.4.3).

Circulaire n° 3000/DEF/DCCA/2/DT du 21 avril 1977 (BOC, p. 1513 ; BOEM 555.4.2) modifiée.

Circulaire n° 20627/DEF/DCCA/2/5 du 18 mai 1978 (BOC, p. 2612 ; BOEM 111.3.1.2, 423.2, 512.3.1).

Circulaire n° 10002/DEF/INT/AP/ER-1/CMa/2 n° 30136/DEF/DCCA/RESTAURATION/1 du 5 janvier 1979 (BOC, p. 95 ; BOEM 540-0.2.2, 714-0.3) modifiée.

Circulaire n° 40675/DEF/DCCA du 16 octobre 1980 (BOC, p. 3718 ; BOEM 160.6.5.2, 722.3.1).

Circulaire n° 13300/DEF/DCCA/FIN/B/3 du 25 août 1987 (BOC, p. 4621 ; BOEM 721-2.1).

Circulaire n° 1699/DEF/DCCAT/AG/AFCF du 13 avril 1993 (BOC, p. 2399 ; BOEM 704.1).

Circulaire n° 156/DEF/DCCM/ADM/UNITES/NP du 8 avril 1994 (n.i. BO).

Circulaire n° 136/DEF/DCCM/LOG/AF du 27 janvier 2000 (BOC, p. 847 ; BOEM 571.2) modifiée.

Circulaire n° 1843/DEF/DCCAT/ABF/AF/1 du 26 décembre 2001 (BOC, 2002, p. 319 ; BOEM 700.2.5, 701.2, 702.1.1, 704.4) modifiée.

Référence de publication : BOC N°29 du 5 juillet 2013, texte 13.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- circulaire (air) n° 216/DCAA/SD/3/ORG du 23 février 1954 modifiée, relative aux conditions générales d'hébergement du personnel de l'armée de mer entrant dans la composition des détachements « marine » appelés à stationner sur les bases aériennes relevant du secrétaire d'Etat aux forces armées « air » ;

- circulaire n° 514/DN/M/CMa/3 du 28 septembre 1955 modifiée, relative à l'approvisionnement et à la délivrance du matériel mobile de couchage et d'ameublement destiné aux bases de l'aéronautique navale ;

- circulaire n° 171/DN/A/DCCA/SD/3 et n° 61/DN/A/SMAA/SMTE/EGS/MOB du 1^{er} février 1956 relative au stockage, à l'entretien et au renouvellement des imprimés de mobilisation ;

- circulaire n° 20428-3/2/Int. du 7 mars 1957 relative aux cessions de pain à la population civile prévues par l'article 34 de l'instruction n° 4268-K. du 10 avril 1931 sur l'emploi à des oeuvres ou travaux non militaires, du personnel et du matériel dont dispose l'Administration militaire ;

- circulaire n° 2323-A/DCCA/2/5 du 19 juin 1959 relative à l'installation et au fonctionnement des fourneaux de cuisines ;

- circulaire n° 20011/T/3/2/INT du 8 janvier 1960 relative à la constatation des recensements effectués dans les établissements des subsistances par les fonctionnaires de l'intendance ;

- circulaire n° 1061/T/19/INT du 15 janvier 1962 fixant la répartition des recettes effectuées par les écoles militaires au titre de la masse d'entretien du harnachement et du ferrage (cf. art. 35 de l'instruction n° 965/T/19/INT du 15 septembre 1960 sur l'administration et la comptabilité des écoles militaires) ;

- circulaire n° 11/T/7/INT du 15 février 1965 relative à la délivrance d'une ration de savon à titre gratuit aux militaires non officiers de l'armée de terre ;

- circulaire n° 144/M/CMa/1 du 18 février 1966 relative à la gestion du matériel spécialisé de la direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN) à bord des bâtiments de la marine participant aux expérimentations du Pacifique ;

- circulaire n° 20312/T/3/2/INT du 8 juin 1966 relative aux modèles d'imprimés de la comptabilité matières des établissements des subsistances ;

- circulaire n° 20671/T/3/2/INT du 21 décembre 1966 relative à la constatation et à la régularisation des pertes par déchets de denrées ou matières dans les établissements des subsistances ;

- circulaire n° 20258/T/3/2/INT du 27 mai 1970 relative au contrôle de la qualité du pain ;

- circulaire n° 40760/T/4/1/INT du 31 juillet 1970 relative aux documents servant à la constatation et à la régularisation des pertes par déchets de denrées ou matières dans les établissements des subsistances ;

- circulaire n° 353/DN/M/CMa/3 du 25 août 1970 modifiée, relative à la délivrance aux unités et organismes militaires de valises pour le transport de documents centralisés ;
- circulaire n° 20434/DN/3/2/INT du 27 septembre 1971 relative à la réception des denrées alimentaires au titre des achats centralisés et à l'intervention des laboratoires des subsistances ;
- circulaire n° 20444/MA/3/2/INT du 12 juillet 1973 relative aux analyses par les laboratoires interrégionaux de l'intendance en métropole des échantillons de denrées en provenance des établissements de l'intendance outre-mer ;
- circulaire n° 500042/MA/3/7/INT du 5 mars 1974 modifiée, relative aux manquants, pertes et avaries à la suite d'expéditions entre établissements de l'intendance ;
- circulaire n° 4547/DEF/DCCA/2/6 du 12 mai 1975 relative à l'entretien des articles textiles ;
- circulaire n° 3000/DEF/DCCA/2/DT du 21 avril 1977 modifiée, relative à la gestion des matériels servant à la préparation et à la distribution des repas ;
- circulaire n° 20627/DEF/DCCA/2/5 du 18 mai 1978 relative à la composition des commissions de réforme des matériels dans les organismes relevant du commissariat de l'air (SETAMCA, ERCA) ;
- circulaire n° 10002/DEF/INT/AP/ER-1/CMa/2 n° 30136/DEF/DCCA/RESTAURATION/1 du 5 janvier 1979 modifiée, relative à l'harmonisation du régime des cessions de vivres aux parties prenantes individuelles ;
- circulaire n° 40675/DEF/DCCA du 16 octobre 1980 informatique relative à l'exercice du droit d'accès aux fichiers informatiques mis en œuvre par le commissariat de l'air ;
- circulaire n° 13300/DEF/DCCA/FIN/B/3 du 25 août 1987 relative à l'approvisionnement des bases aériennes en imprimés administratifs, articles de bureau, papiers et fournitures micro-informatiques ;
- circulaire n° 1699/DEF/DCCAT/AG/AFCF du 13 avril 1993 relative à la consommation de produits de mer (huîtres et moules) ;
- circulaire n° 156/DEF/DCCM/ADM/UNITES/NP du 8 avril 1994 ⁽¹⁾ portant utilisation du logiciel de « La Poste » relatif au traitement automatisé des virements interbancaires par les centres de chèques postaux ;
- circulaire n° 136/DEF/DCCM/LOG/AF du 27 janvier 2000 modifiée, relative aux procédures d'approvisionnements des instruments scientifiques et océanographiques et du matériel météorologique ;
- circulaire n° 1843/DEF/DCCAT/ABF/AF/1 du 26 décembre 2001 modifiée, portant organisation du recueil et du traitement des informations relatives aux fraudes ou irrégularités graves en matières administrative, financière et comptable, ainsi qu'aux pertes, déficits, excédents et détériorations dans les formations ou organismes de l'armée de terre.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.

(1) n.i. BO.